

Le stationnement limité à 1 h 30 dès le 15 mai à Châtelaudren !

La zone bleue revient dans la petite cité de caractère, Châtelaudren. Pensez à vos disques !

Publié le 13 Mai 18 à 18:56



N'oubliez pas votre disque ! (©L'Écho de l'Armor)

Dès le 15 mai, il va falloir que les automobilistes changent leurs habitudes à **Châtelaudren**.

En 2015, une vague de « prunes » pour mauvais stationnement s'était abattue sur la cité de caractère. Lors d'une réunion qui s'était tenue entre élus et commerçants, une patronne s'était demandée pourquoi la gendarmerie ne semblait intervenir qu'à **Châtelaudren**. « Et à Plélo ou Plouagat alors ? On les voit jamais par là-bas ! »

Après que le maire de Châtelaudren, **Jean-Paul Le Vaillant**, a indiqué à cette commerçante en courroux qu'il n'avait aucun pouvoir vis-à-vis de la gendarmerie, il avait aussi indiqué « qu'une zone bleue n'était peut-être pas la solution » rappelant que celle-ci avait été mise en place par le passé mais abandonnée au bout de quelques semaines.

Une zone bleue limitée

Trois années ont passé et l'idée d'une zone bleue évoquée il y a quelques mois lors d'une nouvelle réunion élus-commerçants semble avoir fait son chemin dans les esprits.

Contrairement à ce qui fut décidé par le passé, cette fois la zone bleue sera limitée au parking dit « de l'église », **Place de la République**.

Dans son communiqué, la municipalité a précisé que cette décision entrerait en vigueur **à partir du 15 mai** et que cela se fait « à la demande des commerçants ».

Sur un plan pratique, **le stationnement sera limité à 1 h 30 entre 9 h et 19 h du lundi au samedi**. Le disque sera bien entendu obligatoire.

La mairie a rappelé que les salariés des banques, agences et commerçants peuvent disposer du parking gratuit du Lingoyet, à 100 mètres du centre.

Qu'on se le dise...